

PROTOCOLE n°2 D'ACCORD PREELECTORAL RELATIF AUX ELECTIONS 2019 POUR LA MISE EN PLACE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA SOCIETE MODIS FRANCE

Entre :

La Société Modis FRANCE, autrement dénommée l'Entreprise, SAS, au capital de 17 126 460 euros dont le siège social est situé 2 rue Henri Legay 69100 Villeurbanne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le n° 353 150 261, représentée par Laurent GRACIANI en sa qualité de Président

D'une part,

Et :

Les organisations syndicales ci-dessous énumérées:

- L'organisation syndicale CGT¹, représentée par Sophie BASINI, en qualité de déléguée syndicale ;
- L'organisation syndicale CFE-CGC², représentée par Abdeslam OUILI, en qualité de délégué syndical ;
- L'organisation syndicale CFTC³, représentée par Vincent LOZE, en sa qualité de délégué syndical.
- L'organisation syndicale CFDT⁴, représentée par Frédéric DEVEYT, dûment mandaté ;
- L'organisation syndicale SUD⁵ SOLIDAIRES, représentée par Jean Marc PULIZZI, en qualité de représentant de section syndicale, dûment mandaté ;
- L'organisation syndicale FO⁶, représentée par Pascal BLANCHY, dûment mandaté

Les organisations syndicales et l'Entreprise sont prises ensemble sous le vocable unique de : « les Parties »

D'autre part,

Il a été conclu le présent protocole d'accord préélectoral qui règle les conditions d'électorat et d'éligibilité dans le cadre des élections professionnelles en vue de la mise en place du Comité Social et économique de la société MODIS France.

¹ Fédération des Sociétés d'Etudes

² Fédération Nationale du personnel de l'encadrement des sociétés de service Informatique, des Etudes, du Conseil et de l'Ingénierie

³ Syndicat National CFTC de l'Ingénierie, du Conseil, des Services et Technologies de l'Information


⁴ Fédération Communication Conseil Culture (F3C)

⁵ Solidaires Information, union syndicale solidaires

⁶ Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière, section fédérale des services

Table des matières

PREAMBULE	3
1. LISTE DES SALARIES EXCLUS DU PERSONNEL ELECTEUR ET ELIGIBLE	3
2. PUBLICITE ET DUREE D'APPLICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD PREELECTORAL	3
ANNEXE 1 – LISTE DES EXCLUSIONS.....	5
ANNEXE 2 – CALENDRIER DES OPERATIONS	6



Préambule

Des négociations ont été ouvertes au sein de la Société MODIS France en vue de procéder aux élections du nouveau CSE. Des réunions se sont déroulées les 17 et 27 septembre, les 3 et 10 octobre 2019 en vue de la conclusion d'un protocole d'accord préélectoral.

Aux termes de ces négociations, deux protocoles d'accord préélectoraux ont été rédigés : un protocole d'accord préélectoral n°1 relatif aux élections 2019 pour la mise en place d'un comité social et économique de la société Modis France sur les thèmes suivants : la répartition des sièges et des collèges, la propagande électorale, le calendrier électoral ainsi que le rappel des dispositions légales en matière des conditions d'électorat et d'éligibilité rappelées dans les articles 6 du PAP n°1 (**annexe 2 : rappel du calendrier**).

Cependant lors des négociations, un seul point a soulevé un désaccord, à savoir les listes d'exclusion relatives à l'électorat et l'éligibilité.

Compte tenu de ce qui précède, les parties prévoient ce qui suit :

1. Liste des salariés exclus du Personnel électeur et éligible

Au regard des fonctions occupées au sein de la société MODIS pouvant être assimilés par leur fonction à l'employeur, il a été décidé d'exclure de l'électorat et de l'éligibilité les fonctions suivantes

- Les membres du comité de direction
- Les responsables ressources humaines
- Les Directeurs d'agence

Les 4 responsables d'agence ou responsables d'agence coach ayant présidé des instances représentatives du personnel :

M Nacim AYACHI
M Antoine ROBILLARD
M Tristan BRUNET
M Aymar MARTIAL

La liste nominative des salariés concernés est reprise en Annexe 1

2. Publicité et durée d'application du protocole d'accord préélectoral

Les dispositions du présent protocole d'accord préélectoral sont applicables uniquement pour les élections définies dans ce protocole. Ce protocole vaut pour l'élection en cours et pour la durée du mandat des représentants qui y seront élus.

Il est également valable pour toute élection à venir au cours du mandat (sauf dénonciation). Un exemplaire original de cet accord est remis à chacune des parties signataires.

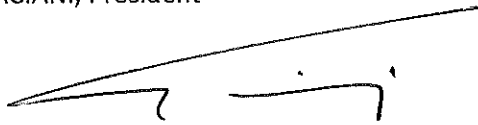
Le présent protocole sera adressé à l'Inspecteur du travail concerné en version électronique et affiché au sein des locaux de l'entreprise.

L'accord sera adressé par mail à secretariatcpni@CCN-BETIC.fr, pour enregistrement et conservation, par l'Observatoire Paritaire de la Négociation Collective, comme le prévoit la convention collective SYNTEC applicable au sein de l'entreprise.


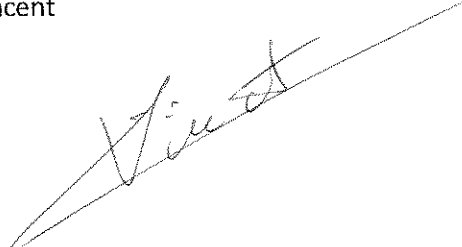
Fait à Puteaux, le 16 Octobre 2019.
En neufs exemplaires originaux.

Un exemplaire original sera transmis à la DIRECCTE du lieu de signature (Puteaux)

Pour la Direction,
Laurent GRACIANI, Président



Pour les Organisations Syndicales,

<p><u>Pour la C.F.E/C.G.C. :</u> OUILI Abdeslam</p>	<p><u>Pour la C.F.D.T. :</u> Frédéric DEVEYT</p> 
<p><u>Pour la C.G.T. :</u> BASINI Sophie</p>	<p><u>Pour la CFTC. :</u> LOZE Vincent</p> 
<p><u>Pour SUD SOLIDAIRES</u> Jean Marc PULIZZI</p>	<p><u>Pour FO</u> Pascal BLANCHY</p>



ANNEXE 1 – Liste nominative des exclusions

CIVILITE	NOM	PRENOM	POSTE
Madame	ABISROR	Celine	RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES H-F
Mademoiselle	ABTAN	Lea	RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES H-F
Monsieur	AYACHI	Nacim	RESPONSABLE D AGENCE COACH H-F
Monsieur	AYMARD	Martial	RESPONSABLE D AGENCE H-F
Mademoiselle	BABOSIK	Diana	RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES H-F
Monsieur	BERNARD	Pierre	DIRECTEUR D AGENCE H-F
Monsieur	BOUCHER	Julien	DIRECTEUR D AGENCE H-F
Monsieur	BRUNET	Tristan	RESPONSABLE D AGENCE COACH H-F
Monsieur	CASADESSUS	Patrick	DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL H-F
Mademoiselle	CHAMBON	Magali	RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES H-F
Monsieur	CHARLES	Matthieu	DIRECTEUR D AGENCE H-F
Monsieur	CHAUDESAIGUES	Gilles	DIRECTEUR D AGENCE H-F
Monsieur	CHAUMONT	Sébastien	DIRECTEUR DE SECTEUR H-F
Mademoiselle	COAVOUX	Magali	DIRECTEUR D AGENCE H-F
Monsieur	COLAS	Philippe	Directeur Opérationnel
Monsieur	COUDERC	Olivier	DIRECTEUR D AGENCE H-F
Mademoiselle	CURTIL	Marie	RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES H-F
Monsieur	DUC	Bruno	DIRECTEUR D AGENCE H-F
Monsieur	DUMORTIER	David	DIRECTEUR D AGENCE H-F
Monsieur	FLOCHLAY	Stephane	DIRECTEUR DE SECTEUR H-F
Mademoiselle	FLORIT	Laurence	DIRECTEUR D AGENCE H-F
Monsieur	JACQUIER	Damien	DIRECTEUR DES CARRIERES H-F
Monsieur	JAMIN	Jerome	DIRECTEUR OPERATIONNEL H-F
Monsieur	LOUTZ	Boris	CONTROLEUR FINANCIER H-F
Monsieur	MASUREL	Timothée	DIRECTEUR OPERATIONNEL H-F
Madame	MIHAJLOVIC	Julie	DIRECTEUR DES RELATIONS SOCIALES H-F
Monsieur	MONTAGNE	Renaud	DIRECTEUR EXECUTIF H-F
Monsieur	MOTILLON	Mathieu	DIRECTEUR RECRUTEMENT ET CARRIERE H-F
Madame	POIRIER	Patricia	RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES H-F
Madame	PORRA	Stephanie	DIRECTEUR D AGENCE H-F
Monsieur	ROBILLARD	Antoine	RESPONSABLE D AGENCE COACH H-F
Monsieur	ROUGEAU	Pascal	DIRECTEUR D AGENCE H-F
Monsieur	ROUSSET	Bertrand	DIRECTEUR D AGENCE H-F
Monsieur	SMADJA	Serge	DIRECTEUR D AGENCE H-F
Monsieur	TRUFANDIER	Jean-francois	DIRECTEUR DE SECTEUR H-F
Monsieur	VARTANIAN	Sylvain	DIRECTEUR DE SECTEUR H-F
Monsieur	VERLINDE	Guillaume	DIRECTEUR DU DELIVERY H-F

ANNEXE 2 – Calendrier des opérations

DATES	INTERLOCUTEURS	TACHES	TOUR	REMARQUES
Septembre à fin octobre	MODIS/OS	Négociations et signature du Protocole d'Accord avec les OS	T1	
23/10/2019	MODIS/OS	signature du PAP		
24/10/2019	MODIS DRH	préparation des listes électorales et affichage du PAP (+ formalité de dépôt du PAP)	T1	envoi du PAP par mail aux OS et dépôt BDES
24/10/2019	VOXALY/MODIS	initialisation du projet	T1	
28/10/2019	MODIS à VOXALY	Transmission du fichier des électeurs	T1	
29/10/2019	DRH MODIS	ANNONCE ORGANISATION DES ELECTIONS + appel à candidatures	T1	si OS Ok : publication des draw motion sur ADICT dans l'encart syndical
		Affichage des listes électorales sur l'ensemble des sites + affichage d'une note indiquant les date, heure et lieu de scrutin + rappel des règles d'éligibilité	T1	doublé d'un mail aux salariés via alias electionCSE@modis.com
04/11/2019	DRH MODIS	fin du délai de contestation des listes électorales	T1 T2	
14/11/2019	OS à MODIS	Avant 12 H : Date limite de réception des listes de candidats et des professions de foi	T1	
	DRH MODIS	à partir de 15H : affichage des candidatures et de la propagande électorale	T1	doublé d'un envoi par mail aux salariés
	MODIS à VOXALY	Avant 18 H : Transmission des candidatures (format Excel) et professions de foi (format PDF)	T1	
20/11/2019	VOXALY aux électeurs	Envoi du courrier des modalités de connexion au domicile de chaque électeur	T1	doublé d'un mail aux salariés pour les avertir de l'envoi du courrier
21/11/2019	VOXALY/BUREAU DE VOTE/OS/DRH	Formation des membres du bureau de vote, vote test, formation chiffrage et scellement du système de vote à 14h00	T1	
27/11/2019	DRH MODIS à tous les salariés	mail avec lien du site de vote	T1	
27/11/2019	VOXALY/BUREAU DE VOTE	Ouverture du site de vote 1er Tour et de l'assistance téléphonique à 10h00	T1	
29/11/2019	DRH MODIS	envoi mail rapl aux salariés : élections en cours	T1	
03/12/2019	DRH MODIS	envoi mail rapl aux salariés : élections en cours	T1	
04/12/2019	VOXALY/BUREAU DE VOTE/OS/DRH	Clôture du site de vote et de l'assistance téléphonique VOXALY et dépouillement 1er Tour à 15h00	T1	
		+ calcul du quorum + attribution des sièges + rédaction et signature d'un procès-verbal	T1	
	DRH MODIS	PROCLAMATION DES RESULTATS PAR AFFICHAGE ET MAIL	T1	

SI TOUS LES SIEGES SONT POURVUS ET QUORUM ATTEINT = finalisation du processus électoral sinon organisation d'un second tour

05/12/2019	MODIS DRH	appel à candidatures	T2	pour les nouvelles listes, si liste présentée 1er tour inchangée on garde en l'état
09/12/2019	Candidats à MODIS	Avant 10 H : Date limite de réception des listes de candidats et des professions de foi	T2	
	MODIS DRH	à partir de 15H : affichage des candidatures et de la propagande électorale	T2	pour les nouveaux sauf si changement des listes présentées au 1er tour
	MODIS à VOXALY	Avant 18 H : Transmission des candidatures (format Excel) et professions de foi (format PDF)	T2	
09/12/2019	MODIS DRH	information mail aux salariés : conservation des mêmes identifiants au second tour pour connexion site de vote	T2	avec rapl de la hotline en cas de codes perdus entre les tours
11/12/2019	DRH MODIS à tous les salariés	mail avec lien du site de vote	T2	
11/12/2019	VOXALY/BUREAU DE VOTE	Ouverture des services de vote 2ème Tour et de l'assistance téléphonique à 10h00	T2	
13/12/2019	DRH MODIS	envoi mail rapl aux salariés : élections en cours	T2	
17/12/2019	DRH MODIS	envoi mail rapl aux salariés : élections en cours	T2	
18/12/2019	VOXALY/BUREAU DE VOTE/OS/DRH	Clôture des services de vote et de l'assistance téléphonique VOXALY et dépouillement 2ème Tour à 15h00	T2	
	VOXALY/BUREAU DE VOTE/OS/DRH	+ calcul du quorum + attribution des sièges + rédaction et signature d'un procès-verbal	T2	
		PROCLAMATION DES RESULTATS PAR AFFICHAGE ET MAIL	T2	
19/12/2019	MODIS DRH	envoi du PV d'élection ou de carence à l'IT	T2	à faire max dans les 15 jours suivant le 2nd tour.

15/01/2020 à 10h

organisation de la 1ère réunion CSE